

APPEL À PROJETS

L'agriculture s'adapte au changement climatique

5 MILLIONS D'EUROS POUR ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Qui peut proposer un projet?

- Les exploitations agricoles
- Les chambres consulaires
- Les instituts techniques agricoles
- Les coopératives agricoles
- Les associations
- Les collectivités
- Les entreprises
- ...

Quels sont les projets éligibles ?

Les projets recherchés sont ceux concernant des études, des expérimentations, des formations, des démarches collectives d'apprentissage, certains investissements... Ils doivent être orientés suivant un des axes ci-dessous :

- AXE 1 Développer des activités agricoles économes en eau et à bas niveau d'intrants.
- AXE 2 Maintenir et développer les activités d'élevage à l'herbe.
- AXE 3 Améliorer les sols et leur biodiversité.
- AXE 4 Construire des stratégies et des outils numériques au service du suivi des démarches de territoire et développer les activités d'élevage à l'herbe.

Les effets du changement climatique se font déjà sentir et vont s'accroître : les phénomènes de sécheresse seront plus longs et plus intenses, les précipitations localisées plus intenses pouvant donner lieu à des inondations, les zones arrière-littorales se saliniseront progressivement, les submersions marines deviendront plus marquées et plus fréquentes. Globalement, les ressources en eau disponibles pour l'agriculture pourront avoir tendance à diminuer. Face à ce constat, les exploitations agricoles vont devoir s'adapter. Une des stratégies est d'atténuer leur effet sur la ressource en eau, et de façon concomitante, améliorer la qualité des sols en faveur de la gestion de l'eau.



Par cet appel à projets qui met en œuvre de manière opérationnelle les conclusions des assises de l'eau au titre de la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau, l'agence de l'eau Seine-Normandie souhaite accompagner les structures qui développent des solutions pour une agriculture qui cherche à atténuer l'impact de son activité sur le changement climatique et à s'adapter aux changements déjà à l'œuvre.

Les aides de cet appel à projets ne sont pas cumulables avec les aides octroyées dans le cadre du Plan de relance - Agriculture ou dans le cadre des appels à projets régionaux du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) des PDRR. Si un projet est éligible à un des appels à projets du Plan de relance - Agriculture ou des PCAE des PDRR, les demandes de financement sont à faire directement dans le cadre ces appels à projets, et il n'y a pas lieu de déposer une demande d'aide à l'agence.

Modalités financières

- **Budget : 5 millions d'euros pour l'année 2021.**
- **Financement des actions retenues jusqu'à 80 % = taux du programme "Eau & Climat".**
- Les aides de l'agence de l'eau s'inscrivent obligatoirement dans un régime d'aide conforme à l'encadrement communautaire lorsqu'il s'agit de soutien à des activités économiques.

Comment transmettre votre demande d'aide ?

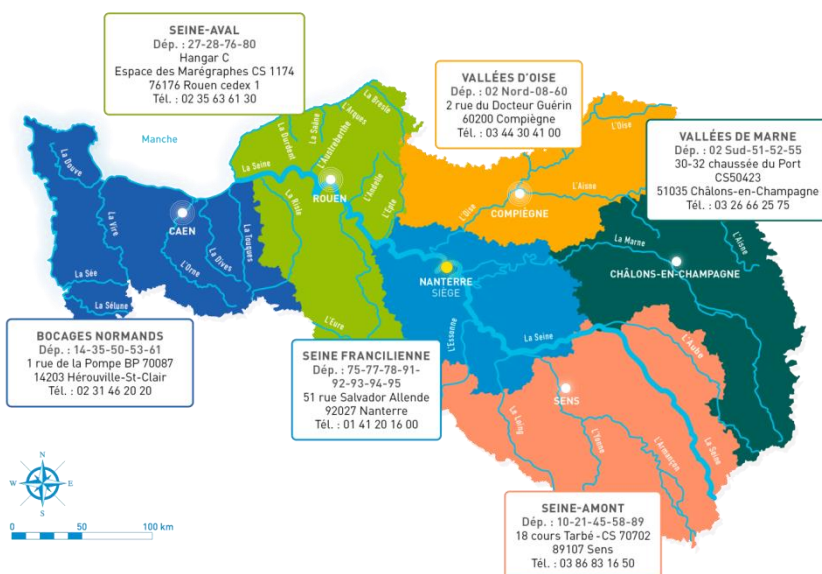
Les dossiers doivent être transmis avant le 20 septembre 2021 :

- sous format électronique ou papier à la direction territoriale de l'agence de l'eau Seine-Normandie
- ET
- sous format électronique à l'adresse suivante : contactDPI.AAPagri@aesn.fr

Le dossier de candidature doit comporter :

- le formulaire de demande officiel,
- pour une collectivité, la délibération approuvant et son plan de financement,
- une note de description du projet.

Un autre appel à projet de l'agence de l'eau Seine-Normandie permet de répondre à l'enjeu du changement climatique, en favorisant le développement des cultures à bas niveaux d'intrants listées dans le programme de l'agence de l'eau (agriculture biologique, herbe, luzerne, etc.) par des investissements est téléchargeable sur : <http://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-BNI>



SIEGE

Agence de l'eau Seine-Normandie
51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
Tél. 01 41 20 16 00

RESTONS CONNECTÉS SUR

www.eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie